



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 décembre 2019

DÉLIBÉRATION N°2019-097

OBJET : Proposition avenant à la convention urbanisme entre Saint Georges sur Baulche et Moneteau

En exercice : 19
Membres
Présents(s) : 11
Pouvoir(s) : 5
Absent(s) : 8

Le seize décembre deux mille dix-neuf, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Claire GUEGUIN, Christiane GALLON, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Philippe THOMAS

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Guy CASSAN à Crescent MARAULT, Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN, Jean-François HAMELIN à Christian BRUNEAUD, Isabelle CAMBIER à Christian VEILLAT, Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Michel DUCROUX

Le ou les membres absent(s) :

Guy CASSAN, Aurore BAUGE, Jean-François HAMELIN, Isabelle CAMBIER, Bénédicte NASTORG LARROUTURE Roger BUFFAUT, Bertrand POUSSIERRE, Axelle BONNIN

Secrétaire de séance : Michel BONNOT

Vu la délibération n°2015-27 du 23 mars 2015 portant création d'une entente intercommunale entre les communes de Chevannes, Chitry, Gurgy, Monéteau, Perrigny, Quenne, Saint Georges sur baulche, Venoy et Villeneuve saint salves pour la création d'un service commune d'instruction du droit des sols ;

Vu la délibération n°2016-025 du 18 avril 2016 portant avenant n°1 à la convention avec la commune de Monéteau pour l'administration du droit des sols ;

Vu la délibération n°2017-047 du 22 mai 2017 portant avenant n°2 à la convention avec la commune de Monéteau pour l'administration du droit des sols ;

Vu la délibération n°2019-019 du 25 mars 2019 portant avenant n°3 à la convention avec la commune de Monéteau pour l'administration du droit des sols ;

Par délibération en date du 23 mars 2015, le conseil municipal approuvait à l'unanimité la création d'une entente intercommunale entre les communes de Chevannes, Chitry, Gurgy, Monéteau, Perrigny, Quenne, Saint-Georges-sur-Baulches, Venoy et Villeneuve-Saint-Salves pour la création d'un service commun d'instruction des actes d'urbanisme.

Cette convention a par la suite été modifiée par différents avenants afin d'adapter les modalités de fonctionnement.

Initialement, la convention signée avec la commune de Moneteau prévoyait uniquement l'instruction

par le service commun des permis (de construire, d'aménager et de démolir).

Cependant, la commune de Saint-Georges-sur-Baulche, afin de palier le départ en congé maternité de son agent en charge de l'urbanisme, émet le souhait de donner l'instruction de ses déclarations préalables et de ses certificats d'urbanisme opérationnels au service commun.

Annuellement, les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme opérationnels de la commune de Saint-Georges-sur-Baulche représentent environ 45 dossiers.

Afin d'instruire ces dossiers supplémentaires dans de bonnes conditions et au vu de la charge de travail que cela représente, les services de la commune de Moneteau et la commune de Saint-Georges-sur-Baulche se sont accordés pour que seuls les arrêtés d'opposition ou de prescriptions des déclarations préalables soient rédigés et proposés à la commune.

Ceci étant exposé, il est proposé de déléguer l'instruction par les services de Saint Georges sur Baulche des déclarations préalables et des certificats d'urbanisme opérationnels (Cub) aux services de la commune de Moneteau tout en précisant que pour les déclarations préalables, les arrêtés seront rédigés et proposés à la commune seulement en cas d'opposition ou de prescriptions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER l'avenant n°4 à la convention d'entente intercommunale avec la ville de Moneteau pour la création d'un service commun d'instruction d'actes d'urbanisme ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention avec la ville de Moneteau.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Crescent MARAULT

Envoyé en préfecture le 24/12/2019

Reçu en préfecture le 24/12/2019

Affiché le 24/12/2019

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in blue and red text.

ID : 089-218903466-20191216-2019_097-DE